

ID: 069-246900575-20230321-2023\_03\_19-DE

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS

#### DÉPARTEMENT DU RHONE

#### **EXTRAIT**

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023-03-19

## Budget annexe - Extension ZA 3 Jones (La Petite Gare) - Vote du Budget Primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni à Saint Laurent de Mure, salle La Concorde, sous la présidence de Monsieur Paul Vidal.

Date de la convocation : le 15 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 40

#### Présents (33):

Mmes Auquier, Carretti-Barthollet, Chabert, MM. Champeau, Chevalier, Collet, Mmes Deliance, Di Murro, M. Dubuis, Mmes Fadeau, Farine, M. Fiorini, Mmes Fioroni, Gautheron, MM. Giroud, Humbert, Ibanez, Jourdain, Mme Jurkiewiez, M. Laurent, Mme Liatard, MM. Marmonier, Mathon, Mecheri, Mmes Monin, Notin, Pinton, Reype-Allarousse, M. Ruz, Mme Santesteban, MM. Valéro, Vidal et Villard.

### Absents/excusés (7):

M. Athenol, Mme Bergame, M. Bousquet, Mmes Callamard, Duboisset, M. Lièvre et Mme Nicolier.

#### Pouvoirs (6):

M. Athenol donne pouvoir à M. Fiorini.

Mme Bergame donne pouvoir à Mme Notin.

M. Bousquet donne pouvoir à M. Ruz.

Mme Callamard donne pouvoir à M. Valéro.

Mme Duboisset donne pouvoir à M. Humbert.

Mme Nicolier donne pouvoir à M. Ibanez.

Secrétaire de séance : Madame Gautheron.

#### Mesdames, Messieurs,

Il est présenté au Conseil communautaire le projet de Budget Annexe 2023 extension ZA 3 Jones (La Petite Gare).

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 211 932,00 € pour la section de fonctionnement
- 211 931,00 € pour la section d'investissement
- Avec une avance du Budget Principal à hauteur de 5 154,00 €
- Avec un reversement du Budget Annexe vers le Budget Principal de 201 623,00 €

\*\*\*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;



ID: 069-246900575-20230321-2023\_03\_19-DE

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS

#### DÉPARTEMENT DU RHONE

#### **EXTRAIT**

# DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023-03-19

# Budget annexe - Extension ZA 3 Jones (La Petite Gare) - Vote du Budget Primitif 2023

Vu les arrêtés préfectoraux n° 69-2019-06-26-003 du 26 juin 2019 et n° 69-2019-10-23-011 du 23 octobre 2019 portant statuts, compétences et composition de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;

Considérant les éléments du débat d'orientations budgétaires 2023 ;

Vu l'avis de la commission Finances-Budget du 14 mars 2023;

Au regard des éléments exposés ci-dessus et après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'UNANIMITE:

- ➤ **D'ADOPTER** le Budget Annexe 2023 extension ZA 3 Jones (La Petite Gare) par chapitre
- > DE CHARGER Monsieur le Président de l'exécution de ce budget

Délibération adoptée à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



#### Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : http://www.telerecours.fr.